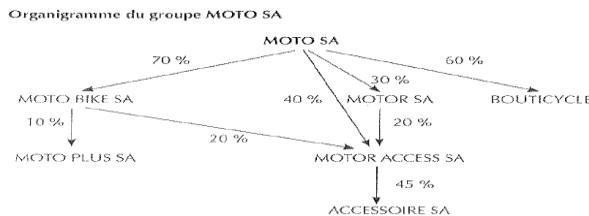


## 27COM230 – Correction de l'exercice 4

### EXERCICE 4

Le directeur financier du groupe MOTO SA a consulté le cabinet d'expertise comptable dans lequel vous effectuez un stage, pour savoir si un bilan consolidé doit être établi au 31 décembre de l'année N. On vous présente l'organigramme du groupe MOTO SA ci-dessous :



MOTO BIKE SA :

- Capital de 20 000 actions dont 5000 actions à droit de vote double ;
- MOTO SA possède 14 000 actions dont 4000 à droit de vote double.

MOTOR SA :

- Capital de 10 000 actions dont 2000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.
- MOTO SA possède 3000 actions dont 200 sans droit de vote.

Par ailleurs, on vous signifie que MOTOR ACCESS SA est le plus gros actionnaire d'ACCESSOIRE SA.

Travail à faire :

1. Indiquez les cas où les sociétés sont dispensées d'établir des comptes consolidés ;

La société n'est pas une société consolidante : Elle ne contrôle pas de manière exclusive ou conjointe d'autres sociétés ou elle n'exerce pas d'influence notable sur elles.

Exemption pour les « petits groupes » : Pour les sociétés non cotées quand le groupe de dépasse pas au cours des deux exercices précédents, deux des trois critères suivants :

- Chiffre d'affaires du groupe supérieur à 48 000 000 €
- Total du bilan du groupe supérieur à 24 000 000 €
- Effectif salarié du groupe supérieur à 250 personnes.

Cas des sous-groupes : Si la société et ses filiales constituent un sous-groupe d'un ensemble plus vaste qui établit et publie des comptes consolidés conformes à la directive européenne, le sous-groupe est dispensé d'établir et publier des comptes consolidés.

2. Calculez les pourcentages de contrôle et d'intérêt de Moto SA et déterminez les méthodes de consolidation en justifiant votre choix.

Sociétés	% de contrôle	% d'intérêt	Contrôle	Méthode
Moto Bike SA	72 % <sup>(1)</sup>	70 %	Exclusif	Intégration Globale
Motor SA	35 % <sup>(2)</sup>	30 %	Influence Notable	Mise en équivalence
Bouticycle	60 %	60 %	Exclusif	Intégration Globale
Moto Plus SA	10 %	7 %	Aucun	Hors périmètre
Motor Access SA	60 %	60 %	Exclusif	Intégration Globale
Accessoire SA	45 %	27 %	Exclusif <sup>(3)</sup>	Intégration Globale

(1) : Moto Bike SA : Nombre de droit de vote :  $15\ 000 + 5000 \times 2 = 25\ 000$  droits de vote

Moto SA possède :  $10\ 000 + 4000 \times 2 = 18\ 000$  droits de vote - % de contrôle =  $18\ 000 / 25\ 000 = 72\ %$

(2) : Motor SA : Nombre de droit de vote : 8000

Moto SA possède 2800 droits de vote - % de contrôle =  $2800 / 8000 = 35\ %$

(3) : Contrôle Exclusif de fait car aucun autre actionnaire n'a une part supérieure dans le capital